



ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi **soir** 25 Octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Viriat.

Le dossier de l'AG a été envoyé sur les boîtes mail des clubs et de leur président le Vendredi 11 Octobre 2024.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 18 au 20 Octobre 2024 est assurée par M Joël MALIN au 06 32 42 03 42



RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH / FEUILLES DE PLATEAU

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le dimanche à 20 heures.

Les feuilles de plateau U11—U9—U7 doivent être scannées et intégrées dans Footclubs par les clubs.

Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District.

SOIREE DES RECOMPENSES

Elle aura lieu le **Vendredi 8 Novembre 2024 à 19 heures au Centre Culturel Espace Salvart (salle des fêtes) d'ATTIGNAT.**

Tous les récipiendaires ont reçu une invitation.

Voir la liste en page intérieure—rubrique « Commission des Récompenses ».

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 22 Octobre 2024

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Sylvain FEYEUX, Baptiste PIQUET, Olivier GUICHERD, Tarik TEKBIKAK, Céline MEILHEURAT,

Excusés : Antony STADELMANN, Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI

Assiste : Alexis CURT

👍 La CDA remercie Abdeslam Moussatem et Baptiste Piquet pour avoir su se rendre disponibles pour remplacer des arbitres absents le week end dernier.

⚠️ ⚠️ Toute blessure impliquant un protocole cérébral nécessite un appel aux secours. En aucun cas lors d'une perte de connaissance ou de propos incohérent un joueur ne doit être déplacé (la CDA renvoie les arbitres au protocole commotion qui leur a été adressé en date du 30 septembre)

⚠️ La CDA invite les arbitres à prendre connaissance du règlement intérieur disponible sur le site du district et sur les portails des officiels. Ainsi, nul ne peut ignorer les sanctions qui seront prises en cas de manquements aux obligations des arbitres. Merci aux présidents, référents arbitres, arbitres, bénévoles de club de relayer les informations diffusées sur les PV.

📅 La CDA organisera le **21 décembre** prochain une formation Futsal au district. Les arbitres qui souhaitent arbitrer les compétitions Futsal doivent obligatoirement y participer. Merci à ceux qui veulent s'inscrire de contacter la CDA (nombre de places limitées)

📢 📢 Nous invitons également les arbitres à surveiller leur désignation régulièrement, pour des nombreuses raisons celles-ci peuvent être modifiées à chaque instant après leur publication. L'arbitre concerné n'est directement prévenu d'une modification que si celle-ci intervient à partir de la veille d'un match après 20H.

Nous constatons malheureusement que, souvent par manque de rigueur, certains arbitres ne voient pas des changements de terrain ou d'horaire, et sont absents ou en retard à leur match. Dans ce cas ils sont passibles de sanctions. N'oubliez donc pas de vérifier vos SPAMS, de lire les PV des différentes commissions et de mettre régulièrement à jour vos applis.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Tabouhout Ayoub concernant ces désignations durant le week-end. Réponse faite.
- Bouillon Raphael concernant une désignation « disparue », voir rappel en introduction.
- Manceaux Guillaume pour donner des explications à son retard ainsi que présenter ses excuses aux instances, réponse faite.
- Blanc Denis pour informer du report de son dernier match : merci aux clubs de penser à toujours prévenir par téléphone tous les officiels (observateurs et délégués compris), et de mettre les désignateurs des arbitres en copie des courriers en cas d'annulation d'un match.
- Ségura Romain pour annoncer un changement de terrain non pris en compte lors de sa consultation de l'application « My FFF ». Réponse en préambule et faite par le désignateur.
- Nouri François concernant l'explication d'une décision prise lors de son match, investigation en cours.
- Landais Yann pour remercier le club de Guereins Genouilleux de son accueil.
- Inwi Medhi pour sa demande de renseignements des modalités de son retour à l'arbitrage, réponse sera faite.

- N'Guyen Tra, message à propos du match Belley/GFA en Coupe Gambardella.
- Lesaine Arnaud, message pour reprise de l'arbitrage dans le district.

Courriers club :

- ✓ SAINT DENIS AMBUTRIX CHATEAU-GAILLARD FC demande un arbitre officiel pour le match contre Belley en D3 du 24 novembre. Réponse faite.
- ✓ OL BUYATIN demande un arbitre officiel- FC.Montuel 2 vs O.Buyatin 2 match du 13/11/2024. Réponse faite.
- ✓ AS ATTIGNAT qui souhaite rencontrer le comité directeur de la CDA et le président du district, rencontre et explications faites.
- ✓ F. C. BRESSE NORD demande un arbitre officiel pour le match U18, N° 29446695 contre l'ACCFT, réponse sera faite.
- ✓ AS HAUTECOURT ROMANECHE, compte rendu concernant le match Culoz/Hautecourt du 19 octobre et remerciements envers les 3 arbitres présents ce jour là.
- ✓ FC ARTEMARE VALROMEY, échange concernant l'arbitrage du match Meximieux2/Artemare du 20 octobre.

Divers :

Demande de renseignement de la part de la commission du football féminin du district de l'Isère à propos d'une décision d'un arbitre de notre district sur un match U18 Féminin interdistrict, réponse et éclaircissements faits

 Une formation aux premiers secours doit être dispensée à l'ensemble des arbitres. A partir des FIA 2025, cette formation deviendra obligatoire.

 La CDA demande aux arbitres de noter que les journées de formation de mi-saison auront lieu les **18 et 25 janvier prochain** (lieux et horaires à confirmer). Merci à tous de prendre vos dispositions pour réserver ces journées qui sont obligatoires (cf règlement intérieur de la CDA). A cette occasion, la CDA proposera les rattrapages des tests pour les arbitres absents à la réunion de rentrée ou ayant échoué à ceux-ci et remettra leur veste aux arbitres ne l'ayant pas encore.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la qualité de l'arbitrage dans notre district, divers ateliers seront mis en place, la CDA attend la plus grande implication de la part des arbitres.

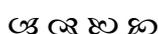
Rappel : Toute communication par un club auprès des commissions du district doit provenir de la messagerie officielle du club, à défaut celle-ci restera sans réponse.

La CDA souhaite bonne chance aux clubs du FBBP, de Viriat, Marboz et Guereins pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France le week end prochain.

Prochaine réunion mardi 29 octobre à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU



Réserve technique

Match Priay 1 / Portes de l'Ain 1 - seniors D3 poule A - du 6 octobre 2024

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après extrait du procès-verbal de la séance de la commission des arbitres du 21 octobre 2024, sous la présidence de M. BESSET Grégory et en présence des membres suivants : Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Sylvain FEYEU, Anthony TARTARIN, Baptiste PIQUET et Guillaume STRIPPOLI.

Considérant la réserve technique déposée par le club du FC Priay lors de la rencontre Priay 1 / Portes de l'Ain 1 - seniors D3 poule A - du 6 octobre 2024.

Considérant que cette réserve a été déposée en fin de première mi-temps (38^{ème} mn selon le FC Priay, 45^{ème} selon l'arbitre) par le capitaine du FC Priay, M. Kévin Cuvelier, n° de licence 2544320578, à la suite d'un but accordé par l'arbitre de la rencontre, M. Samuel Pochon, mais contesté par l'équipe du FC Priay.

Considérant que selon l'article 49.1.5 des règlements du District de l'Ain de Football et l'article 146 des règlements généraux de la FFF, pour être valable une réserve technique doit être formulée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée et doit être déposée par le capitaine de l'équipe plaignante, en présence du capitaine de l'équipe adverse et d'un des deux arbitres assistants (prioritairement celui de l'équipe adverse au plaignant dans le cas d'arbitres assistants bénévoles).

Considérant que cette réserve technique a bien été signifiée par le capitaine du FC Priay, M. Cuvelier, à l'arbitre de la rencontre, M. Pochon, avant la reprise du jeu consécutive au but contesté par le FC Priay et en présence du capitaine du SC Portes de l'Ain, M. Flavien Cruiziat n° de licence 2538621098, et de l'arbitre assistant du SC Porte de l'Ain, M. Xavier Cervantes N° de licence 2529414823.

Considérant que cette réserve a bien ensuite été reportée sur la feuille de match informatisée à la fin du match en ces termes « *Faute du numéro 7 de portes de l'Ain sur le gardien de Priay et le défenseur numéro 4 de Priay sur le deuxième but* » et a été contresignée par les deux capitaines, l'arbitre central et l'arbitre assistant susnommés.

Considérant que cette réserve technique a bien été appuyée par un mail officiel du club du FC Priay envoyé le 7 octobre au District de l'Ain, même si ce courrier ne comprenait ni le numéro de licence du rédacteur, ni le contenu de la réserve technique déposée sur le terrain contrairement aux indications de l'article 49.2 des règlements du District de l'Ain.

La Commission de l'Arbitrage dit que la réserve est recevable sur la forme

Considérant que suite aux rapports du FC Priay, du SC Portes de l'Ain et de M. Pochon, arbitre de la rencontre, reçus par la CDA, il ressort que l'action faisant l'objet de contestation de la part du FC Priay est un but inscrit par le SC Portes de l'Ain en fin de première mi-temps alors que le score était de 1/0 pour le SC Portes de l'Ain à ce moment-là.

Considérant que selon les rapports du FC Priay et de l'arbitre (le coach du SC Portes de l'Ain déclarant n'avoir pas vu l'action en question car il était en train de donner des consignes à ses remplaçants), à la suite d'un ballon aérien dans la surface du FC Priay, le numéro 7 du SC Portes de l'Ain a devancé le gardien de buts et un défenseur du FC Priay pour pousser le ballon dans les filets.

Considérant que selon le rapport du FC Priay ce but a été inscrit suite à une faute de l'attaquant du SC Portes de l'Ain qui aurait bousculé le défenseur du FC Priay puis déséquilibré le gardien de but alors en possession du ballon afin de pousser le ballon de la tête pour marquer.

Considérant que selon le rapport de l'arbitre l'attaquant du SC Portes de l'Ain a devancé le défenseur du FC Priay à la régulière et a réussi ensuite à tromper le gardien de but qui était aveuglé par le soleil mais sans commettre aucune faute.

Considérant que l'arbitre a jugé le but valable et l'a alors signifié aux deux équipes en indiquant le rond central, bien qu'à ce moment-là le défenseur et le gardien de buts du FC Priay étaient au sol, se plaignant de blessures causées par l'attaquant du SC Portes de l'Ain.

Considérant qu'à ce moment-là le capitaine du FC Priay a déposé une réserve technique à l'encontre de l'arbitre car selon lui le but n'était pas valable puisque l'attaquant du SC Portes de l'Ain avait auparavant commis une faute.

Considérant qu'avec les éléments en la possession de la CDA il n'est pas possible d'affirmer que le but a été inscrit à la faveur d'une faute de l'attaquant du SC Portes de l'Ain, ni que les deux joueurs blessés l'ont été suite à cette faute.

Considérant donc qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le jugement de l'arbitre qui a estimé que le but était valable.

Considérant la Loi du Jeu n°5 qui précise « L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu ».

Considérant qu'en l'état, il y a bien lieu de tenir compte de l'opinion de l'arbitre et que donc M. Pochon n'a pas commis de faute technique eu égard aux Lois du Jeu,

La Commission de l'Arbitrage dit que la réserve est irrecevable sur le fond et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Ain de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs du District.

Le Président de la Commission des Arbitres,
Gregory BESSET

Dossier transmis aux commissions des règlements et sportive

☺ ☹ ☹ ☹ ☹

Réserve technique

Thoissey 2 / Jassans Frans 2 - seniors D4 poule C - du 13 octobre 2024.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après extrait du procès-verbal de la séance de la commission des arbitres du 21 octobre 2024, sous la présidence de M. BESSET Grégory et en présence des membres suivants : Hamid TOUZANI, Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Sylvain FEYEU, Anthony TARTARIN, Baptiste PIQUET, Guillaume STRIPPOLI.

Considérant la réserve technique déposée par le club du Jassans Frans Foot lors de la rencontre Thoissey 2 / Jassans Frans 2 - seniors D4 poule C - du 13 octobre 2024.

Considérant que cette réserve technique concernait plusieurs faits de jeu s'étant déroulés dans les derniers instants du match, notifiés en ces termes par le capitaine de Jassans Frans M. Sylvain Thivent sur la feuille de match informatisée « *12 minutes d'arrêt de jeu alors qu'il y a eu seulement 5 minutes minimum d'annoncé. - 3ème but de Thoissey accordé alors que l'arbitre ne l'a pas vu rentré. Cela a été confirmé par l'arbitre lui-même. Il s'est fié à l'avis de l'arbitre assistant du club de Thoissey alors qu'il n'est pas habilité pour* ».

Considérant que cette réserve technique a bien été confirmée par un mail officiel du club de Jassans en date du lundi 14 octobre à 18h45 adressé au District de l'Ain.

Considérant les rapports de M. Thivent, capitaine de Jassans Frans et de M. Bonnot, arbitre de la rencontre.

Considérant que selon l'article 49.1.5 des règlements du District de l'Ain de Football et l'article 146 des règlements généraux de la FFF, pour être valable une réserve technique doit être formulée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée et doit être déposée par le capitaine de l'équipe plaignante, en présence du capitaine de l'équipe adverse et de l'arbitre assistant semi officiel de l'équipe adverse.

Considérant que cette réserve technique n'a pas été signifié par le capitaine de Jassans, M. Thivent à l'arbitre du match M. Bonnot, à l'arrêt de jeu consécutif au fait contesté (ici le 3^{ème} but de l'équipe de Thoissey), mais au moment de la collation lorsque M. Bonnot est venu faire signer la feuille de match aux capitaines.

Considérant que le capitaine de Jassans, M. Thivent, précise qu'il ne lui a pas été possible de déposer cette réserve technique au bon moment car la fin du match a été sifflé par l'arbitre immédiatement après le 3^e but de Thoissey.

Considérant la remarque de M. Thivent concernant la Loi 8 sur le coup d'envoi et reprise du jeu qui selon lui interdirait à l'arbitre de siffler la fin du match immédiatement après un but.

Considérant qu'après vérification de la Commission de l'Arbitrage, rien n'oblige dans la Loi 8 un arbitre à faire effectuer un coup d'envoi après un but s'il estime que le temps réglementaire (et/ou additionnel) du match est écoulé.

Considérant que de toute façon, rien n'empêchait le capitaine de Jassans Frans de signifier sa réserve technique à l'arbitre au moment où celui-ci a sifflé la fin du match, l'arrêt de jeu consécutif à la contestation étant bien ici la fin du match, et que faire effectuer le coup d'envoi n'aurait rien changé au dépôt de la réserve technique, et pire, l'aurait même rendu caduque.

Considérant que la réserve technique déposée sur la feuille de match est en fait inscrite dans la rubrique « observation d'après match », et qu'elle n'a de plus pas été déposée au bon moment, ni contresignée par les bonnes personnes (l'arbitre assistant de Thoissey étant absent),

La Commission de l'Arbitrage dit que la réserve est irrecevable sur la forme et valide le résultat acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Ain de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs du District.

Le Président de la Commission des Arbitres,
Gregory BESSET

Dossier transmis aux commissions des règlements et sportive.

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

La Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

La seconde formation aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 04 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 05 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 11 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une formation de mi-saison (courant décembre) aura lieu sur les installations du club de Ambérieu FC. La date restant à définir et sera communiquée par la suite aux clubs.

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **Samedi 02 Novembre prochain** à Marboz.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le 28 Octobre : <https://forms.gle/9qv8RyAviw3myyCe8>

Inscriptions à ce jour :

<u>U9F</u>	<u>U11F</u>	<u>U15F</u>
AS MONTREAL LA CLUSE	AS MONTREAL LA CLUSE	FC DOMBES BRESSE
FC DOMBES BRESSE	ESB MARBOZ	ESSOR BRESSE SAONE
OLYMPIQUE BUYATIN	VALSERHONE FOOT	VALSERHONE FOOT
FBBP 01	BRESSE FOOT 01	AS ATTIGNAT
AS MISERIEUX TREVoux	FBBP 01	BRESSE FOOT 01
ST MARTIN MAILLAT 1	ENT. AIN SUD – LE MAS RILLIER	FOOT TROIS RIVIERES
ST MARTIN MAILLAT 2	FC VEYLE SAONE	FBBP 01
ESSOR BRESSE SAONE		AS MISERIEUX TREVoux
SC MILLE ETANGS 1		ENT. AIN SUD – LE MAS RILLIER 1
SC MILLE ETANGS 2		ENT. AIN SUD – LE MAS RILLIER 2
ENT. AIN SUD – LE MAS RILLIER		
CS VIRIAT		
ES REVERMontoise		

Interdistricts U18F

Le championnat interdistricts U18F étant géré administrativement par le District de l'Isère, merci d'adresser l'ensemble de vos desideratas/remarques/... à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Le Président de la Commission.
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES RECOMPENSES

SOIREE DES RECOMPENSES 2024

A l'attention des clubs

Vous trouverez ci-dessous les récipiendaires qui seront récompensés lors de la soirée des récompenses qui aura lieu le **Vendredi 8 Novembre 2024 à 19 heures au Centre Culturel Espace Salvert (salle des fêtes) d'ATTIGNAT.**

Chaque récipiendaire a été invité(e) par courrier.

Attention, toute absence non excusée entrainera l'annulation de la récompense.

Bénévoles du mois

Septembre : Gilles DURTREVE (Misérieux Trévoux)
Octobre : Christophe MERCADO (O. Sud Revermont 01)
Novembre : Valérie NICOLAS (Ambronay)
Décembre : Nadine BANT (Foot 3 Rivières)
Février : Emmanuelle GIROD (Veyziat)
Mars : Marie Chantal RODET (Bresse Nord)
Avril : Jonathan ROGNARD (Dombes Bresse)
Mai : Florian DE REYDET (Portes de l'Ain)
Juin : Céline PARIS (Cormoz St Nizier)



Arbitres Majors

D1 : TOUZANI Hamid (Feillens)
D2 : BOLAT Murat (Bourg FO)
D3 : LANDAIS Yann (Centre Dombes Foot)
D4 : CELLIER DEVAUX Alexandre (Dombes Bresse)
AAD1 : BERRISS Nour Eddine (Marboz)
AAD2 : HOANG The Cuong (F.B.B.P. 01)

Fiches prévention éducateurs

Catégorie U18F

CASTANHEIROS Cameron (Bresse Foot 01 1)
DECHAUD Morgan (Essor Bresse Saône 1)
TISSAY Régis (FC La Rochette 1)

Catégorie U18G

BOZONNET Thibaut (Attignat 1)
DELVALLE Frédéric (Bresse Foot 01 1)
MATHY Ronald (Bresse Nord 1)
BOULON Jérémy (Dombes Bresse 1)
CANARD Maxence (Dombes Bresse 2)
LE DIGABEL Sévan (FC Bressans 1)

Catégorie U15G

VILLAFRANCA Lucas (FC Bressans 1)
DEBOST Frédéric (Bresse Nord 1)
GIROD Axel (CO Plateau 1)
PIN Charlotte (Ent. 3 RIV/FAREINS 2)
DECHAUD Morgan (Essor Bresse Saône 2)
GAUTHIER Léa (Essor Bresse Saône 1)
OBER Jan (FC Bressans 2)
VIVES Frédéric (FC Mas Rillier 1)
RABUEL Bastien (Veyle Saône 1)

Catégorie Seniors Féminines à 11

CONTET Emmanuel (Essor Bresse Saône 1)
TELLIER Florent (Bresse Nord 1)
CHAGNARD Aurélie (Hautecourt 1)

Catégorie D3

DOUKOURE Ibrahima (FC Bressans 2)
DENOYER Emmanuel (Lagnieu 2)
SPADINY Jean Louis (FC Le Mas Rillier 1)
FLOTTET Valentin (Plaine Revermont Foot 2)
MENSAH Ayité (St Martin MCV 1)

Catégorie D4

LAGNEAU Mickaël (Ambronay 1)
DOYEN Mickaël (Attignat 2)
RAZUREL Anthony (FC Bressans 3)
GIROD Sylvain (CO Plateau 1)
CHASSIBOUD Johan (Cormoranche 1)
DE OLIVEIRA Manuel (Fareins Saône Vallée 2)
DESBROSSES Christopher (Manziat 2)
SANCHES Claude (Izernore Nurieux 2)

Journée sans carton

Rives de l'Ain : D1
Valserhône : D1
Marboz : D1
Côtière Luenaz : D2 poule A
Feillens : D2 poule A
Veyle Saône : D2 poule B
Izernore Nurieux : D2 poule B
Curtafond Confrançon : D2 poule B
St Martin du Mont : D3 poule B
Misérieux Trévoux : D3 poule B
St Maurice de Gourdans : D3 poule B
Chevroux : D3 poule B
Plaine Tonique : D3 poule B
Bâgé : D3 poule B
Bresse Foot 01 : D3 poule C
Châtillon la Palud : D3 poule C

FC Bressans : D3 poule C
Oyonnax ASP : D3 poule C
Plaine de l'Ain : D3 poule C
Arbent Marchon : D4 poule A
Injoux Génissiat : D4 poule A
FC Bressans : D4 poule A
Bourg Sud : D4 poule A
Rives de l'Ain : D4 poule A
Ambronay : D4 poule A
Artemare : D4 poule B
Chazey Bons : D4 poule B
Anglefort : D4 poule B
Belley CS : D4 poule B
Portes de l'Ain : D4 poule C
St Etienne sur Chalaronne : D4 poule C
Fareins Saône Vallée : D4 poule C
Grièges PV : D4 poule D
Cormoranche : D4 poule D
Côtière MV : U18 D1 poule A
Ain Sud : U18 D1 poule A
Viriat : U15 D1 poule A
Bourg Sud : U15 D1 poule A
Lagnieu : U15 D1 poule A
Misérieux Trévoux : Féminines D1
Thoissey : Féminines D1
Ain Sud : U18 Féminines poule A
Bresse Foot 01 : U18 Féminines poule A

Challenge du Fair Play

Seniors D1

Rives de l'Ain
Marboz
Belley CS

Seniors D2

Côtière Luenaz FC
Feillens
Attignat
St Denis les Bourg
O. Sud Revermont 01
Replonges

Seniors D3

St Martin MCV
Bresse Foot 01
Veyle Saône
Foissiat Etrez
Plaine Revermont Foot
Marboz
Bressans FC

Seniors D4

Bressans FC
Anglefort
St Martin du Mont
O. Sud Revermont 01
Bresse Nord
Arbent Marchon

Seniors Féminines à 11

Misérieux Trévoux
Côtière Est Lyonnais

U18 D1

Ain Sud
Lagnieu

U15 D1

Viriat
Essor Bresse Saône

[Challenge de la Sportivité](#)

Seniors D1

St Martin du Mont 1
Guéreins 1
Jassans Frans 1

Seniors D2 poule A

Serrières Villebois 1
Montréal 2
Feillens 3

Seniors D2 poule B

Marboz 3
St Denis les Bourg 1
Dombes Bresse 2

Seniors D3 poule A

Marboz 4
Le Mas Rillier 1
Viriat 3

Seniors D3 poule B

St Martin du Mont 2
Plaine Tonique 2
Foissiat Etrez 2

Seniors D3 poule C

Veyle Saône 3
Bressans FC 2

Lagnieu 2

Seniors D4 poule A

St Martin du Mont 3

Rives de l'Ain 2

Bressans FC 3

Seniors D4 poule B

Lagnieu 3

CO Plateau 1

Anglefort 1

Seniors D4 poule C

Chaneins 1

Fareins Saône Vallée 2

Veyle Vieux Jonc 1

Seniors D4 poule D

Cormoranche 1

Replonges 2

Plaine Tonique 3

Seniors D5 poule A

Viriat 4

Seniors D5 poule C

Guéreins 3

Seniors D5 poule D

Vaux en Bugey 2

Séniors Féminines poule A

Bresse Foot 01 1

Oyonnax PVFC 1

U18 D1 poule A

Ain Sud 1

Marboz 1

U15 D1 poule A

Viriat 1

Sud Revermont 01

Les Médillés

Médailles FFF

ARGENT

MALIN Joël (membre comité direction)

GUY Jean François (FC Priay)

BERNARD Alain (FC Dombes Bresse, membre comité direction)

RODET Jean Pierre (F.Bourg en Bresse Péronnas)

PARRASSIN Michel (FC Côtière Luenaz)

VERMEIL

BAILLET Georges (membre commission)

Médailles de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

OR

NEVORET Christian (ESB Marboz)

VERMEIL

JANICHON Bernard (FC Dombes Bresse)

N'GUYEN BUTTIN Tra (arbitre)

REVOL BOZONNET Aurélie (AS Attignat)

SANGOY Roger (Bresse Foot 01)

ARGENT

POYET Annick (Bresse Foot 01)

RAMA REGUEIRO Herminio (Valserhône – observateur arbitre)

ANGELOT Gilbert (FC St Denis Ambutrix Château Gaillard)

BERGER Patrick (CS Viriat)

BURTIN Jean Claude (OSD St Denis les Bourg)

COCHET Ludovic (arbitre)

CURTET Christian (O. Sud Revermont)

LEMONON Jean Loup (Ain Sud)

PEYROT Jean Marc (F. Bourg en Bresse Péronnas 01)

Médailles du District de l'Ain

OR

BEDJA Madjid (arbitre Oyonnax ASP)

JACQUEMOUD Christophe (Mille Etangs)

VERMEIL

BERNIN Pascal (Côtière MV)

BLANC Denis (Dombes Bresse + arbitre)

BOURILLON Christophe (Dortan Lavancia)

CONTET Jacques (Comité de Direction District)

GRANGEON Laurence (Bord de Veyle)

NONYNCKX Rudy (arbitre GFA RUMILLY VALLIERES)

SALLET Georges (Montréal)

ARGENT

SUARD Joëlle (Feillens)

PAGNON Julien (Feillens)

PRABEL Cédric (Cormoz St Nizier)

RAI Jilali (Cormoz St Nizier)

SCALMANA Dominique (Culoz Grand Colombier)

FALEGUERHO Jean Louis (Vaux en Bugey)

VARREL Daniel (Vaux en Bugey)

FONTAINE Olivier (Bresse Foot 01)

TERRIER Christophe (Bresse Foot 01)

PORTEJOIE Christophe (Veyle Vieux Jonc)
LAUPRETRE Vincent (O. Sud Revermont 01)
GARCIA Anne Marie (O. Sud Revermont 01)
MOLLAY Jonathan (Attignat)
COMTET Florent (Attignat)
DEGLETAGNE Pascale (Dombes Bresse)
GONNU Philippe (Dombes Bresse)
DE SOUSA CAMPOS José (Bâgé)
MARSAUX Gabrielle (Izernore Nurieux Volognat)
BERGER Philippe (Izernore Nurieux Volognat)
CHENAVAZ Vincent (Ambronay)
FERRAND Johan (Priay)
BANT Claude (Foot 3 Rivières)
BANT Nadine (Foot 3 Rivières)
DEVEYLE Alain (Replonges)
PACCAUD Olivier (Replonges)
RETY David (Replonges)
VENIER Dominique (Essor Bresse Saône)
VAUCHER Franck (O. Rives de l'Ain)
GILLY Stéphanie (O. Rives de l'Ain)

Champions

D1 : St Martin du Mont 1
D2 poule A : Attignat 1
D2 poule B : Dombes Bresse 2
D3 poule A : Bord de Veyle 1
D3 poule B : Plaine Tonique 2
D3 poule C : Plaine de l'Ain 1
D4 poule A : A.C.C.F.T. Bourg 1
D4 poule B : CO Plateau 1
D4 poule C : Montluel 1
D4 poule D : Cormoranche 1
D5 Niv.1 poule A : Montréal 3
D5 Niv.1 poule B : Plastic Vallée 3
D5 Niv.1 poule C : St Denis les Bourg 2
D5 Niv.1 poule D : Ain Sud 3
Seniors F. à 11 D1 : Plastic Vallée 1
Seniors F. à 11 D2 : Attignat 1
Seniors F. à 8 Niv.1 poule A : Ambronay St Jean le Vx 1
Seniors F. à 8 Niv.2 poule B : Dortan Lavancia 1
U18 F : Miséreieux Trévoux 1
U15 F. : Côtière Est Lyonnais 1
U18 D1 poule A : Ain Sud 1
U18 D2 poule B : Valserhône Foot 1
U18 D2 poule C : Bourg Sud 1
U18 D3 poule D : A.C.C.F.T. Bourg 1
U18 D3 poule E : Foot Trois Rivières 1
U18 D3 poule F : Ain Sud 2
U18 D3 poule G : C.S. Lagnieu 2
U18 D4 poule H : Côtière MV 2

U18 D4 poule I : Le Mas Rillier 2
U18 D4 poule J : Fareins Saône Vallée 1
U18 D4 poule K : Bresse Tonic Foot 2
U18 D4 poule L : Marboz 2
U18 D4 poule M : Montréal 2
U15 D1 poule A : Essor Bresse Saône 1
U15 D2 poule B : Thoissey 1
U15 D2 poule C : Bresse Tonic Foot 1
U15 D3 poule D : Valsershône Foot 2
U15 D3 poule E : Côtière Luénaz 1
U15 D3 poule F : Centre Dombes Foot 1
U15 D3 poule G : Dombes Bresse 1
U15 D3 poule H : Marboz 1
U15 D4 poule I : Valsershône Foot 3
U15 D4 poule J : Ent. Priay - Chatillon La Palud Fc 1
U15 D4 poule K : Plaine de l'Ain 1
U15 D4 poule L : Ent. Foot 3 Rivières - Fareins Saône Vallée 1
U15 D4 poule M : Ent. Foot 3 Rivières - Fareins Saône Vallée 2
U15 D4 poule N : Veyle Saône 2
U15 D4 poule O : St Denis les Bourg 2

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 22/10/2024

Présents : MM. DELIANCE, VERNAY, GAUTHERON, BOURDON

Excusé : M. GUTIERREZ



Courriers

- De l'AS Dortan Lavancia à propos d'une réserve irrecevable pour un match U13.
- De l'AS Chaveyriat portant sur un dysfonctionnement de la tablette.
- De Mille Etangs portant réclamation contre St Etienne sur Chalaronne 1 pour dépassement du nombre de mutations autorisées.
- De St Etienne sur Chalaronne à propos du match ci-dessus N° 28689029.
- Courrier de M. PAILLET Stéphane arbitre de la rencontre ci-dessus.

Dossier n° 36

Match n° 28691311 : St Cyr 1 / Bourg Sud 3 – SENIORS D4 poule D – du 20/10/2024

Courrier du club de St Cyr annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- St Cyr 1 : 0 but / -1 point
- Bourg Sud 3 : 3 buts / 3 points

Le club de St Cyr est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 37

Match n° 29813978 : Ambérieu FC 5 / JS Bettant 5 – VETERANS Coupe Morandas – du 18/10/2024

Courrier du club de JS Bettant annonçant le forfait de son équipe.

L'équipe Vétérans de Ambérieu FC est qualifiée automatiquement pour le tour suivant.

Dossier n° 38

Match n° 29451120 : Valserhône Fem 5 / AS Montréal Fém 5 – U13 Féminines – du 13/10/2024

Réclamation d'après-match de Valserhône Foot contre AS Montréal au motif qu'un garçon a participé à la rencontre.

Au vu des règlements en vigueur pour les féminines U13, si l'équipe avait été constituée uniquement de filles, les 2 U15 auraient pu participer. Dans la mesure où un garçon est inscrit sur la feuille de match alors les 2 filles U15 ne peuvent pas participer.

Autrement dit, soit il y a un garçon et pas de filles U15, soit il y a 2 filles U15 et pas de garçon.

En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité à l'AS Montréal.

- Valserhône Fém 5 : 1 but / 0 point
- AS Montréal Fém 5 : 0 but / 0 point

Le club de AS Montréal est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du mardi 22 Octobre 2024

Pour les modifications de rencontres vous devez utiliser « Footclubs » ou le document « modification d'une rencontre » en ligne sur le site du district, ces documents doivent parvenir le lundi qui précède la rencontre, la commission sportive se réunissant le mardi.

Courriers Clubs :

Nantua Us : arrêté municipal ville de NANTUA terrain honneur de football du **9 octobre et jusqu'à ----- nouvel ordre (nous faire parvenir la date de reprise).**

OI. Rives de l'Ain : problème sur terrain de JUJURIEUX, le délégué de secteur a été contacté.

Rencontre D1 **OI. Rives de l'Ain 1 – Dombes Bresse Fc 2** reprogrammée au **3 novembre.**

OI. Rives de l'Ain : demande inversion rencontre D1 du 3 novembre J5.

Dombes Bresse Fc : accord pour inversion rencontre D1 du 3 novembre 15h00 (**Retour J15 inversée**).

Plaine Tonique Fc : rencontre D5 poule E du 26 octobre à **20h00** stade du Moulin Neuf MALAFRETAZ.

Guéreins Genouilleux As : demande de modification rencontre D5 poule F du 27 octobre.

Viriat Cs : accord pour rencontre D5 poule F le 27 octobre **11h00 au parc des sport de VIRIAT.**

Marboz Esb : demande de modification rencontre D5 poule C du 26 octobre.

Bresse Foot01 : accord pour rencontre D5 poule C du 26 octobre à **16h00.**

Viriat Cs : rencontres D2 et D3 horaire d'hiver **15h00.**

Côt. Luénaz Fc : rencontre D5 poule C du 27 octobre **au stade des Gravelles à La BOISSE.**

St Maurice de Gourdans Fc : rencontre D5 poule C du 17 novembre à **14h30.**

Foissait Etrez Es : rencontre D1 du 27 octobre **au stade municipal de FOISSIAT.**

Suite au tirage de la coupe de France – T6 le 27 octobre - la rencontre est reportée

D2 poule B

- **Plaine Tonique Fc 2 - Guéreins Genouilleux As 1 au dimanche 15 décembre à 14h30.**

Éric CANARD, Grégory BESSET, Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 22 Octobre 2024

Coupe René TREMBLAY :

Plaine Tonique Fc : rencontre **Plaine Tonique Fc 4 - Chaveyriat As 1** le **samedi 2 novembre à 20h00**.

Suite à l'inversion rencontre D1 le 3 novembre

Dombes Bresse Fc 4 – Ain Sud 3 est avancée à **12h30** stade de l'Europe à CHATILLON sur CHALARONNE

Coupe Emile FAIVRE :

Marboz Esb: demande de modification rencontre du 3 novembre.

Attignat As : accord pour rencontre le samedi 2 novembre à 16h30.

Bresse Foot01 : rencontre **Bresse Foot01 2 – Replonges Us 1** **stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX à 12H30**.

Coupe Féminine Peggy PROVOST :

Engagements au 21 octobre :

Attignat As – Bresse Foot01 - Bettant Js – Bressans Fc – Essor Bresse Saône – Foot Trois Rivières – Mille Etangs Sc – Misérieux Trévoux As – Thoissey Esvs – Viriat Cs -

Éric CANARD, Grégory BESSET, Jacques CONTET.

VETERANS

Réunion du 22 Octobre 2024

Coupe René MORANDAS

ST Denis Ambutrix Fc : terrain impraticable pour rencontre coupe MORANDAS

Rencontre **St Denis Ambutrix Fc - Côt. Meximieux Villieu** reprogrammée le vendredi 8 novembre.

COUPE René MORANDAS (vétérans)

Coupe se pratiquant par élimination directe avec le même règlement que les coupes FAIVRE et TREMBLAY excepté les tacles qui sont interdits, sanctionnés d'un pénalty dans la surface de réparation et d'un coup-franc direct en dehors.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires d'une licence libre vétérans.

SPORTIVE FEMININES

Réunion 22 Octobre 2024

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser footclubs ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district.

Courriers U15F :

Problème de programmation pour J4-5-10-11 en attente de résolution par service informatique de la Ligue.

Courriers S.F. à 8 :

Vous pouvez-engager des équipes pour la deuxième phase via Footclubs ou par courriel avant le 12 novembre.

- **Plastic Vallée Fc** 1 équipe à 8
- **Viriat Cs** 1 équipe à préciser
- **Valserhône Foot** 1 équipe à 11 éventuellement.

Courriers S.F. à 11 :

Rencontres D1 reprogrammées ce dimanche 27 octobre (J4)

- **Côt. Est Lyonnais 4 – Attignat As 1**
- **Mille Etangs Sc 1 – Essor Bresse Saône 1**

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel important et urgent aux clubs

Les feuilles de matchs à imprimer sont sur le site du district dans foot réduit>>catégories U7, U9, U11. Pour les U13 utilisez la FMI

Lorsque pour diverses raisons la FMI est inaccessible en U13, et dans tous les cas pour les catégories U11, U9 et U7, merci d'envoyer les feuilles de matchs sous scan et non sous forme de photo. Trop souvent illisible.

Lorsque vous envoyez des mails pour des changements d'horaires, rencontres inversées, changement de lieux etc..... Précisez la lettre de la poule et la catégorie.

Informations

Les documentations « J'accompagne et J'entraîne pour les catégories U7, U9, U11, U13 sont en ligne sur le site du district.

U13

Certaines poules étant incomplètes (exempt), les équipes exemptes peuvent se rencontrer en matchs amicaux (pas de FMI ou feuille de match).

ATTENTION QUAND VOUS SCANNEZ LES FEUILLES DE MATCHS RENTREZ LES SCORES !!!!

Match reporté :

Journée du 21 septembre 2024 :

Poule k : Us Culoz 2 contre Bettant 2 est reprogrammé le samedi 2 novembre 2024

Clubs qualifiés pour le second tour du 7 décembre 2024 :

N° 1 à Hauteville : Montréal, CO Plateau

N° 2 à Viriat : Dortan, Viriat

N° 3 à Priay : Valserhône, Priay

N° 4 à Lagnieu : St Maurice de Gourdans, Lagnieu

N° 5 à St Vulbas : FBBP 01, CS Belley

N° 6 à Izerore : Portes de l'Ain, OSR 01

N° 7 à Chatillon la Palud : Ain Sud, Plaine Revermont Foot.

N° 8 à Ambérieu en Bugey : Veyle Saône, Ambérieu FC

N° 9 à Bressolles : Misérieux Trévoux, Bettant

N° 10 à Villars les Dombes : Centre Dombes, Mille Etangs

- N° 11 à Niévroz : Fareins Trois Rivières, St Martin du Mont
N° 12 à Meximieux : Jassans Frans, Côtière MV
N° 13 à Châtillon sur Chalaronne : Dombes Bresse, Le Mas Rillier
N° 14 à St Denis les Bourg : FC Bressans, St Denis les Bourg
N° 15 à Hautecourt : Plastics Vallée, Hautecourt
N° 16 à St Cyr sur Menthon : ????? en attente des résultats.

Rappel feuilles de matchs manquantes : (résultat rentré, mais il nous manque les feuilles de matchs)

Journée du 14 Septembre 2024 :

- Poule H :** Jassans Frans 3
Poule N : Jassans Frans 4
Poule P : FC Veyle Saône 6
Bord de Veyle 2

Rappel résultats manquants et feuilles de matchs manquantes :

Journées du 5 Octobre 2024 :

Poule P : Bresse Tonique Foot 4

Feuilles de match manquantes : Amende 9 €. Merci de nous les envoyer par mail.

Journées du 12 Octobre 2024 :

Poule H : FC Bressans 3 : 9€
Poule Q : Ent Marboz Cormoz 3 : 9€

U11

Le calendrier U11 de la 2ème phase est en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U11. Attention, en fonction des demandes des clubs, des modifications peuvent être faites avant le 9 novembre. **Consultez régulièrement le calendrier.**

Rappel aux clubs :

ATTENTION TROP DE CLUBS NE RENTRENT PAS LES SCORES ET NE SCANNENT PAS LES FEUILLES DE MATCHS. MERCI AUX RESPONSABLES DE FAIRE LE NECESSAIRE.

Feuilles de Matchs manquantes :

Journée du 21 septembre 2024 :

Poule M: Culoz 2
Poule R : St Etienne sur Chalaronne 1
Poule S : Bords de Veyle 2 (Scannée mais non rempli)

Journée du 28 septembre 2024 :

Poule I : Plaine Tonique 2

Poule K : Izernore Nurieux 1

St Martin MCV 1

Poule M : CO Plateau 1

CO Plateau 2

Poule N : Chatillon la Palud 2 (pas la bonne feuille)

Poule O : Côtières Meximieu Villieu 3

Poule Q : Mille Etangs 3

Poule R : Mille Etangs 4

Poule T : Plaine Tonique 3

Journée du 5 octobre 2024 :

Poule N : Priay 1

Poule S : Grièges de Veyle 1

Poule T : St Cyr sur Menthon 1

Poule V : Priay 2

Merci de nous faire parvenir rapidement les résultats par mail.

U9

Après chaque plateau, pensez à scanner vos feuilles de matchs et à mettre 0/0 sur une seule rencontre.

Le calendrier de la 2^{ème} phase est en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U9. Attention, en fonction des demandes des clubs, des modifications peuvent être faites avant le 9 novembre.

Consultez régulièrement le calendrier.

U7

Après chaque plateau, pensez à scanner vos feuilles de matchs et à mettre 0/0 sur une seule rencontre.

Message aux référents des plateaux : « URGENT »

Pensez à nous renvoyer rapidement les calendriers des plateaux (dates et lieux) à footanimation@ain.fff.fr et distrit@ain.fff.fr .

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la part de la commune de Colomieu pour le passage en éclairage LEDS pour son terrain de football – avis favorable communiqué par la ligue.

Vérification initiale de gymnase pour la pratique de futsal

Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

Néant

Rectification de classement

- Eclairage du stade municipal d'Arbent NNI 010140101 – nouveau classement au niveau E6 LEDS jusqu'au 30 septembre 2028 en remplacement d'un niveau E7 LEDS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade de l'Arquebuse de Pont de Vaux NNI 013050101 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 21 octobre 2026.
- Eclairage du complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 – classement au niveau E6 IM jusqu'au 21 octobre 2026.
- Eclairage du stade Félix Jannucci de Saint Laurent sur Saône NNI 013700101 – attente de la documentation technique de la part du propriétaire de l'installation.

Installations ayant des non-conformités majeures à lever.

- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications effectuées par le propriétaire de l'installation – classement au niveau T5 PN jusqu'au 17 octobre 2034.

Programmations à compter sur les mois d'octobre et novembre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101
- Eclairages des stades Orindis 3 et 4 de Montréal La Cluse NNI 012650103 et NNI 012650104
- Eclairages des complexes G Goujon 1 et 3 de Balignat NNI010310101 et NNI 010310103
- Eclairage du stade Cécile et René Martin 2 NNI 014430102

- Gymnase municipal de Villars les Dombes NNI 014439901
- Gymnase municipal de Val Revermont NNI 014269901

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT

CENTRE DOMBES FOOTBALL organise un plateau U11 en salle le lundi 11 novembre 2024
à la Halle des Sports de Villars les Dombes :

- 1 équipe 30€
- 2 équipes 55€

Inscription à envoyer avec le règlement et les coordonnées du coach à :

CENTRE DOMBES FOOTBALL

207 rue du Stade

01320 CHALAMONT

Renseignements : 06 35 31 32 28 ou 06 21 64 44 45

